



*[www.champsac.fr](http://www.champsac.fr)*





Chères administrées, Chers administrés,

L'année 2014 sera un temps fort où les citoyens pourront s'exprimer lors des élections européennes de mai et des élections municipales les 23 et 30 mars. Encore, diront certains. Pourtant, en visionnant les événements dans certains pays où le mot démocratie n'existe pas, savourons la chance que nous avons de pouvoir s'exprimer librement par les urnes. Pour ce qui concerne les municipales notre population inférieure à 1 000 habitants nous permettra d'échapper à une grande complexité en conservant un mode de scrutin pratiquement identique à celui du passé.

En parallèle et indirectement pour les élections de notre commune le renouvellement des conseils municipaux entraînera également la mise en place de nouveaux élus pour la communauté de communes des Feuillardiers.

L'année 2013 n'aura pas échappé aux promulgations de nouvelles lois, de nouveaux décrets, de nouveaux textes qui rendent la gestion communale parfois trop difficile. Certes, tout n'est pas négatif mais la non consultation des acteurs proches du terrain, entraîne trop souvent des décisions précipitées avec des dépenses financières inutiles et parfois des reculs face à la grogne ou des expérimentations peu concluantes.

La mise en place avec succès des nouveaux rythmes scolaires s'est avérée une tâche très difficile. Le recensement de la population en début d'année, s'est très bien déroulé. La construction de lotissements porte ses fruits. Nous sommes désormais 670 habitants sur notre commune. Il est à noter que nous observons une forte augmentation des naissances.

J'espère que 2014 reverra enfin une reprise économique indispensable à l'amélioration de notre vie quotidienne. Je ne pouvais terminer sans remercier tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre collectivité : les bénévoles des associations, nos artisans et commerçants, nos entreprises, notre personnel communal durement touché par la maladie. Une pensée pour Gilles qui nous a quitté, mais aussi à tous nos anciens dont les souvenirs rentrent dans l'histoire de notre commune. Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, une très bonne année 2014.

Guy BAUDRIER

P. 2	Edito, Sommaire
P. 3 à 5	Infos commune
P. 6 à 7	Budget communal 2013
P. 8 à 10	Les travaux réalisés en 2013
P. 11 à 13	Les travaux prévus en 2014 & 2015
P. 14	Révision de la Carte communale
	Le SIVU des Hauts de Tardoire
P. 15	Etat-Civil
P. 16	Recensement jeunes
P. 17	Concours des maisons fleuries
P. 18 à 21	Vie associative
P. 22	Syndicat mixte Vienne Gorre
P. 23	Syndicat mixte d'aménagement de la Tardoire

# Infos COMMune

## ELECTIONS 2014

Jusqu'à présent, dans les petites communes la carte d'électeur suffisait pour voter. À partir de 2014, et cela pour toutes les élections et quelle que soit la population de la commune, tous les électeurs devront obligatoirement présenter un titre d'identité au moment de voter en même temps que leur carte d'électeur.

**L'arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R. 5 et R. 60 du code électoral**, indique que désormais les personnes doivent, pour participer aux élections, se munir d'un document permettant de prouver leur nationalité. Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;

- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la [loi n° 69-3 du 3 janvier 1969](#) ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du [neuvième alinéa \(7°\)](#) de l'article 138 du code de procédure pénale. Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés. Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :
  - 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
  - 2° Titre de séjour ;
  - 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14°.

**RECENSEMENT 2013**

Population recensée en 2013 (janvier-février) : 670 habitants

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 642 habitants

Les personnes intéressées peuvent consulter les nouveaux chiffres sur le site Internet de l'Insee : insee.fr.

**TARIFS PUBLICS FIXES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**✓ **Cantine**

39 € le carnet de 20 tickets pour les enfants

3,31 € le prix du repas pour le personnel et les enseignants

✓ **Etude surveillée**

23 €/mois (forfait) avec un goûter ; 10,50 € pour les autres enfants d'une même famille

✓ **Nouvelle garderie pour le mercredi suite à la réforme des rythmes scolaires**

1,5 € par enfant - 11h30/12h30

✓ **Photocopies**

Noir & blanc 0,30 €/feuille (format A4 ou A3)

Couleur 0,50 €/feuille

✓ **Fax**

0,30 €/feuille puis 0,10 € feuille suivante

✓ **Salle des fêtes**

220 € la location le week-end (caution 150 €)

100 € pour un vin d'honneur (caution 75 €)

✓ **Cimetière**

concession perpétuelle : 95 € le m<sup>2</sup>

concession de 50 ans : 25 € le m<sup>2</sup>

✓ **Columbarium**

Concession de 30 ans : 560 €

Concession de 15 ans : 330 €

Taxe municipale de dépôt ou d'enlèvement d'urne funéraire : 24 €

4

**CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la durée de validité de la carte d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Concernant les personnes mineures les cartes d'identité seront valables 10 ans lors de la délivrance.

**Inutile de vous déplacer à la mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013**, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.

**RYTHMES SCOLAIRES**

Depuis la rentrée de septembre 2013, l'école de Champsac a mis en place la semaine de 4,5 jours dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le nouvel emploi du temps a été élaboré en collaboration avec les enseignantes et soumis aux parents qui l'ont, dans une très forte majorité, accepté.

Les activités périscolaires ont lieu le lundi et le mardi de 15h45 à 16h30 et sont assurés par des animateurs diplômés, employés de la CC des Feuillardiers. Celle-ci participe pour moitié au coût des

interventions, le reste étant à la charge de la commune.

Le jeudi et le vendredi les enfants ne participant pas aux activités pédagogiques complémentaires, assurées par les enseignantes, sont accueillis par Véronique et Philippe qui leur proposent différents ateliers. Il est à noter que Véronique va suivre une formation BAFA dans les prochains mois.

### LES RESTOS DU COEUR

Les Restos du Cœur poursuivent leur objectif : aider ceux qui sont en difficulté. Aussi, si vous avez des problèmes, même passagèrement, n'hésitez pas à pousser la porte, Place de la Fontaine, le vendredi de 14h à 16h. Téléphone : 05 55 70 25 86

### SOLIDARIBUS

Nous vous rappelons le passage du Solidaribus une fois par mois, soit le premier jeudi de chaque mois.

### DES NOUVELLES D'INTERNET

La situation a évolué très favorablement grâce à la communauté de communes des Feuillardiers qui a décidé de prendre la compétence dans le domaine afin que toutes les zones blanches, secteurs les Mottes et Chandeau pour ce qui nous concerne soient desservis. Le marché relatif à cette opération a été attribué à Orange. Les travaux, si tout se passe normalement, devraient être terminés en septembre 2014. Nous pouvons louer le bon sens de la communauté de communes qui a privilégié l'accès à Internet avant d'envisager le très haut débit, certes bien subventionné, mais qui ne sera pas opérationnel avant probablement 2017 au plus tôt. Ce projet soutenu à l'unanimité

par les élus de la communauté de communes est un modèle du genre pour l'aménagement de notre territoire.

### ENCOMBRANTS

Deux ramassages par an sont prévus : l'un au mois de juin, l'autre au mois d'octobre.



L'image ci-dessus est un Flashcode.

Il permet d'accéder au site internet de la commune. Vous le trouverez également sur la couverture du bulletin municipal.

Pour lire un flashcode, votre téléphone doit être équipé d'une application permettant de décoder les codes barres 2D. Une fois que votre téléphone est équipé de l'application qui permet de décoder les flashcodes, il vous suffit simplement de lancer l'application et de viser le flashcode avec votre écran. En un flash, vous accéderez au site Internet !

# BUDGET 2013

## SECTION D'EXPLOITATION

### Dépenses

775 673,00 €

6

<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>181 849,00</b>	<b>23,44%</b>
Energie-électricité- fioul-carburant	32 000,00	
Fournitures administratives	4 000,00	
Fournitures scolaires	3 450,00	
Entretien,réparations biens immobiliers	12 600,00	
Alimentation cantine	21 500,00	
Fournitures d'entretien	6 000,00	
Primes d'assurances	9 500,00	
Timbres - télécommunications	6 850,00	
Fêtes et cérémonies	9 900,00	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b> salaires + cotisations	<b>297 206,00</b>	<b>38,41%</b>
<b>CHARGES DE GESTION COURANTES</b>	<b>70 265,00</b>	<b>9,06%</b>
Contingent service incendie	10 564,00	
Indemnités maire et adjoints	29 500,00	
Participations obligatoires	22 055,00	
Subventions associations	4 446,00	
<b>CHARGES FINANCIERES</b> intérêts des emprunts	<b>35 239,00</b>	<b>4,54%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>7 991,00</b>	<b>1,03%</b>
<b>Virement Section d'Investissement</b> excédent de fonctionnement disponible	<b>169 592,00</b>	<b>21,86%</b>

**Recettes****775 673,00 €**

<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>395 608,00</b>	<b>51,00%</b>
Contributions directes	272 878,00	
Taxe Additionnelle	11 500,00	
Compensation CC Feuillardiers -	111 230,00	
<b>DOTATIONS SUBVENTIONS &amp; PARTICIPATIONS</b>	<b>171 569,00</b>	<b>22,12%</b>
D.G.F -DSR-DGD/ Etat	138 850,00	
Compensation /Etat	32 719,00	
<b>VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS</b>	<b>22 084,00</b>	<b>2,85%</b>
<i>Cimetière, cantine, transport, piscine, garderie</i>		
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	<b>27 800,00</b>	<b>3,58%</b>
revenus des immeubles	27 800,00	
<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>128 500,00</b>	<b>16,56%</b>

## LES TRAVAUX REALISES EN 2013

### CHAUFFERIE GRANULES-BOIS POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE

Sa mise en service a été faite fin août.

Montant des travaux	<b>54 000 HT</b>	<b>64 032,14 € TTC</b>
Subvention Conseil Général	13 500 €	
Subvention Etat (Ademe)	8 000 €	
Subvention Conseil Régional	12 880 €	
Etude réalisée par le SEHV	1 580 €	

L'économie en dépenses d'énergie est estimé à 2 300 € par an, soit un retour sur investissement sur moins d'un an.

### MISE AU NORME DU PARAFONDRE DE L'EGLISE

Travaux terminés depuis octobre.

Montant des travaux	<b>6 380,81 € HT</b>	<b>6 363,69 TTC</b>
Subvention Conseil Général (50 %)	2 660,40 €	

### TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU RAM ET SALLES DE REUNIONS SOUS LA SALLE DES FETES

Les travaux sont terminés depuis novembre. Une plateforme au niveau des seuils d'entrée a été construite ainsi que deux emplacements pour le stationnement des handicapés.

Montant des travaux	<b>19 500,80 € HT</b>	<b>23 322,96 TTC</b>
Subvention Conseil Général	5 850,24 €	
Subvention Etat (DETR)	4 875,20 €	

### POSE DE POTEAUX INCENDIES LE LONG DE LA RD 901 (LES LANDOUX, LES MOTTES, ROUTE DE CHANDEAU)

Montant des travaux	<b>10 242,14 € HT</b>	<b>12 249,61 TTC</b>
Subvention Etat DETR (30 %)	3 072,64 €	
Participation commune CHAMPAGNAC LA RIVIERE	2 500 €	

### CONSTRUCTION D'UNE FONTAINE A COTE DE LA PLACE DE LA BASCULE

Montant des travaux	<b>22 064 € HT</b>	<b>26 388,54 TTC</b>
Subvention CC des Feuillardiers (fonds de concours)	10 000 € HT	



### ISOLATION PLAFOND DE LA SALLE DES FETES / ECOLE / LOGEMENTS

Ces travaux étaient nécessaires compte tenu de l'achat de la chaudière granulés-bois permettant une économie des dépenses énergétiques.

L'isolation s'est faite par un soufflage de laine de verre en vrac.

Montant des travaux	<b>14 503,80 € HT</b>	<b>17 346,54 TTC</b>
Subvention Etat (DETR) (20 %)	2 900,76 € HT	
Récupération certificats d'économie d'énergie estimée à	2 800 € HT	

9

### GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE enveloppe 2012

Montant des travaux	<b>37 734,90 HT</b>	<b>45 130,94 TTC</b>
Subvention Conseil Général	15 747 HT	
Village de Nailhac		
Village de la Peytavigne		
VC du Landou		
VC du Mazardy à Curmont		
VC de la Croix des Farges		
Villages de Pressouéras (accès Jorge et Desmery)		
Une partie des travaux concernant l'enveloppe 2013, a été réalisée pour une première tranche à hauteur de :	<b>7 937,41 HT</b>	<b>9 493,14 TTC</b>

### REFECTION DES MARCHES DE LA MAIRIE

« Eclatées » par les intempéries, elles s'avéraient dangereuses pour les usagers.

Montant des travaux	<b>1 300 € HT</b>
---------------------	-------------------

### ENDUIT SUR LES FAÇADES DE L'EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE

Remerciements aux bénévoles du FCCO qui ont construit eux-mêmes des annexes. La commune a fourni les matériaux et réalisé l'enduit des façades.

Montant total des travaux environ	<b>3 500 € HT</b>
-----------------------------------	-------------------

### DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LE BOURG

Ces travaux ont permis de repérer des soucis importants nuisibles au bon fonctionnement de la station d'épuration et définir les travaux à réaliser en 2014. Cette opération a permis en parallèle de réaliser un plan de recollement des réseaux.

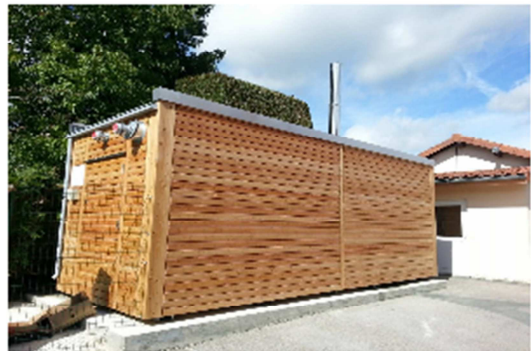
Montant des travaux	<b>22 633,45 € HT</b>	<b>27 069,73 TTC</b>
Subvention Conseil Général	4 400 €	
Subvention agence de l'eau Loire-Bretagne	10 972,50	

### PLANTATION DES TALUS COTE CIMETIERE ET SOUDEVIEILLE

Ils ont été réalisés en régie par les employés communaux. Félicitations à Bernard et Patrick pour ce travail difficile mais très valorisant. Coût pour la commune : **10 796 € HT.**



TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU RAM ET SALLES DE REUNIONS SOUS LA SALLE DES FETES



CHAUFFERIE GRANULES-BOIS POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE



ENDUIT SUR L'EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE



FONTAINE A COTE DE LA PLACE DE LA BASCULE



PLANTATIONS



PLANTATIONS

## LES TRAVAUX PREVUS EN 2014 ET 2015

Les élections de 2014 avec l'installation d'un nouveau conseil municipal ne doivent pas interrompre la vie et le dynamisme de notre commune. Des demandes de subventions devaient être déposées avant le 30 septembre 2013 pour l'Etat (la DETR : ancienne DGE qui était la Dotation Globale d'Equipement). Il était donc normal de proposer d'autres projets pour assurer la continuité dans les investissements.

### **PROJETS PREVUS EN 2013 MAIS NON REALISES**

#### **TRAITEMENT DES EAUX USEES DE NAILHAC (AVEC FILTRE A ROSEAUX)**

Déjà subventionnés en 2013, les travaux seront réalisés avec du retard début 2014.

Montant des travaux **29 646,90 HT**  
**35 457,69 € TTC**  
 Subvention Conseil Général (40 %)  
 12 000 € HT  
 Frais de mission du cabinet LARBRE  
**3 000 € HT**                      **3 588 TTC**

#### **REFECTION DE LA FAÇADE DE L'ECOLE**

Montant des travaux **6 900 € HT**  
 Subvention Conseil Général (30 %)  
 2 070 € HT  
 Subvention Etat (20 %)  
 1 380 € HT

#### **CREATION D'UNE AIRE DE REPOS A LA GARE / A COTE DE LA VOIE VERTE**

Montant des travaux **35 000 € HT**  
 Subvention conseil général (25 %)  
 8 750 € HT  
 Aide forfaitaire de la CC des Feuillardiers  
 2 500 € HT

#### **GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Travaux subventionnés en cours d'année et non prévus au budget.  
 VC de Curmont à Groslier  
 Montant des travaux **9 000 € HT**  
 Subvention Conseil Général (50 %)  
 4 500 €

#### **REFECTION DU PARKING FACE A L'ENTREE DE LA MAIRIE**

Retardé car en attente de la fin des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.  
 Montant des travaux **10 500 € HT**  
 Subvention Conseil Général (30 %) 3 150 €

### **PROJETS PREVUS EN 2014 et 2015**

#### **REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE BOURG ET EVACUATION DES EAUX DE SOURCES**

Suite au diagnostic de l'ensemble du réseau, certaines portions apparaissent en mauvais état et les arrivées d'eau parasites (sources) ont un débit énorme

(environ 260 m<sup>3</sup>) entraînant un mauvais fonctionnement de la station d'épuration des Jouandoux. La première tranche de travaux consisterait à récupérer la source la plus importante (environ 140 m<sup>3</sup>) au niveau de la fontaine près de l'immeuble Delhoume, pour l'évacuer vers la Mairie en direction du lotissement des Perrières. La deuxième source d'eau à éliminer se situe entre le carrefour des Perrières et la station (environ 80 m<sup>3</sup>) par infiltration dans le collecteur sans joint et colmaté en grande partie par les racines des arbres. En parallèle, les réseaux qui sont en mauvais état seront repris. A noter que ces travaux permettront, en même temps, de réalimenter l'ancienne fontaine (prévue pour être réhabilitée plus tard).

Montant des travaux **165 010 € HT**  
**197 351,96 TTC**

Subvention Conseil Général (35 %)  
53 500 €  
Subvention agence de l'eau Loire-Bretagne (35 %)  
57 753,50 €

#### **INSTALLATION D'UNE STATION DE METROLOGIE SUR LE DEVERSOIR D'ORAGE DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG**

Lors de fortes pluies, le déversoir d'orage déverse trop d'eaux usées dans le ruisseau en aval de la maison neuve. Même si cela se produit pendant une durée limitée, il faut déterminer si un bassin d'épuration annexe est à prévoir ; ces mesures de débit imposées par l'agence de bassin se feront grâce à cette station de métrologie.

Montant des travaux **28 827 € HT**  
**34 477,09 TTC**

Subvention Conseil Général (10 %)  
3 883 €  
Subvention agence de l'eau Loire-Bretagne (70 %)  
20 178,90 €

#### **AMENAGEMENT DE SECURITE AU CARREFOUR DE LA ROUTE DE LA HAUTE-BARRIERE ET DE LA RUE DE L'ECOLE**

Cet aménagement au niveau des habitations Fredon et Lathière, permettra d'améliorer le débouché de la VC de la Haute-Barrière, actuellement en "zig-zag", en modifiant l'emprise avec démolition de l'ancien hangar trop vétuste et inesthétique. Le recul de la chaussée dans la rue de l'école permettra de rétablir une visibilité qui est quasi nulle actuellement pour l'immeuble Lathière et de supprimer le miroir actuel assez peu sécurisant.

Montant des travaux **75 500 € HT**  
**90 298,00 TTC**  
Subvention Conseil Général 37 500 €  
au titre des amendes de police (50 %)

#### **AMENAGEMENT D'UN PARKING FACE A LA MAIRIE**

Le secteur mairie-salle des fêtes manque souvent de stationnements. Un parking dans l'ancien pré Devignes sera aménagé avec des plantations d'arbres pour accueillir environ 15 places de stationnement.

Montant des travaux **18 000 € HT**  
**21 528 TTC**  
Subvention Conseil Général (30 %)  
5 400 €

**REHABILITATION DE L'ANCIENNE GRANGE  
DEVIGNES**

Mme Devignes a donné son accord pour un prix de vente de 900 € plus 1 000 € de frais de notaire.

Le montant du devis pour refaire entièrement la toiture et les portails en bois s'élève à **23 075,50 € HT** soit un total de **29 498,29 € TTC**.

Ce bâtiment, en ruines, dont les façades en pierres sont bien intégrées dans l'environnement sera réhabilité pour permettre de finir de stocker le matériel des employés communaux.

Montant de l'opération totale  
**24 666 € HT**

Subvention Etat (DETR) (20 %)  
4 933 €

(demandée en déc 2013)

Subvention Conseil Général (30 %)  
7 400 €

(sera demandée en 2014)

**GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE  
COMMUNALE enveloppe 2013**

Voies communales prévues :

- VC 239 du village de Gabillou
- VC n°101 des Landes de Jouveau (Entre RD901 et voie verte)
- VC 202 (entre le Verdier et la Maurie par Lussac)
- VC 248 de la petite Peytavigne
- VC 7 de Soudevieille à Chandeau (travaux préparatoires)
- VC232 village de Pressouéras vers habitation Dupuys

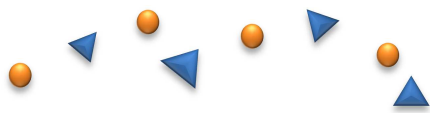
Montant des travaux **36 500 € HT**

**43 654 € TTC**

Subvention Conseil Général (50 %)  
18 250 €







# Etat-civil

## Naissances

**Yael, Marius, Anthonin DEKKERS** né le 11 février 2013 à Limoges

**Clotaire, Laurent, Sylvain GIRONT** né le 22 mars 2013 à Saint-Junien

**Lucile, Christiane, Antonella FLORIS** née le 23 avril 2013 à Saint-Junien

**Nathan LALOI** né le 5 juin 2013 à Saint-Junien

**Carmen JANSEN** née le 7 juillet 2013 à Saint-Junien

**Capucine FEMENIA** née le 24 juillet 2013 à Saint-Junien

**Zoé, Nathalie, Martine MAGAL** née le 9 septembre 2013 à Limoges

**Tiago ANTON GALLASSO** né le 10 octobre 2013 à Limoges

**Clémence ROCHE GRANET** née le 1er novembre 2013 à Limoges

**Taïna ASSON** née le 18 novembre 2013 à Limoges

**Séléna SQUINAZI DA FONSECA** née le 25 novembre 2013 née à Limoges

## Décès

**Pierre, Guy DUTHIER** décédé le 11 janvier 2013

**Daniel, Jean-Pierre MERET** décédé le 19 mars 2013

**Alexis, Henri PRADIER** décédé le 20 mars 2013

**Marcel, Louis, Eugène BERNARD** décédé le 22 mars 2013

**Louis PAULIOUT** décédé le 30 mars 2013

**Gilles André Marie EYMARD** décédé le 25 mai 2013

**Maurice Arthur GAUTHIER** décédé le 5 juin 2013

**Raymonde Marguerite CASTANO** Veuve **SANCHEZ** décédée le 13 août 2013

## RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National  
88, rue du Pont Saint Martial  
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : **05.55.12.69.92** pour les départements 23 et 24

Téléphone pour les administrés : **05.55.12.69.72** pour les départements 19 et 87



## Concours des maisons



## fermes fleuries

La 55<sup>ème</sup> campagne de fleurissement de la Haute Vienne s'est achevée le 23 août 2013. Le jury communal (Mmes AUPETIT Hélène, CHADELAUD Nicole, COLOMBIER Viviane, DUCROS Colette, LAROUDIE Simone, RANOUILLE M-Thérèse ; Mrs PAULIOUT Raymond, RANOUILLE Robert) est passé fin juillet pour apprécier les 48 lauréats afin de sortir le plus méritant de chaque catégorie et de le présenter au jury mandaté par le Comité Départemental.

### Maison avec jardin visible de la rue :

Mme COLOMBIER Viviane  
& Mr DESCUBES Yves  
Diplôme d'Honneur Départemental avec  
Mention Spéciale

### Décor floral installé sur la voie publique :

Mr LACAUD Gérard  
Diplôme d'Honneur Départemental

### Balcon ou terrasse :

Mme & Mr LACAUD Jean-Claude  
Diplôme d'Honneur Départemental  
avec Mention Spéciale

### Fenêtres ou murs :

Mme AUPETIT Hélène  
Diplôme d'Honneur Départemental

### Restaurants, commerces :

Mme RANGER Véronique  
Diplôme d'Honneur Départemental

### Parcs fleuris :

Mme & Mr MERIGAUD Daniel  
Diplôme d'Honneur Départemental avec  
Mention Spéciale

### Fermes fleuries :

Mme DESCUBES Yvette & Mr DESCUBES  
Serge  
Diplôme d'Honneur Départemental



Le 8 mai 2014, le maire de la commune, Monsieur Guy BAUDRIER remerciera et récompensera les lauréats et amis des fleurs, pour leur fidèle participation, leur investissement personnel et la qualité des réalisations pour l'embellissement du bourg et des villages.

# ASSOCIATIONS

## AJC section gym

Le club de gymnastique de Champsac est pour une nouvelle année en action, avec un très bon groupe qui s'investit toujours autant dans tous les cours très variés que nous propose Catherine, notre bénévole.

L'effectif du groupe ne varie pas d'une année sur l'autre, nous comptons une vingtaine de licenciés pour cette nouvelle saison. Nous avons eu la joie d'accueillir deux naissances au sein du groupe l'an passé, pour notre plus grand bonheur.

En cette nouvelle année 2014 qui débute, tous les membres du club vous souhaitent



18

leurs meilleurs vœux. La Présidente, Isabelle LATHIERE



## Les Sacs à dos

L'association "Les sacs à dos champsacois" forte de 35 adhérent(e)s organise des randonnées pédestres, les lundis et jeudis après-midi.

Ces randonnées sont pour le lundi d'une longueur entre 12 et 14 kms.

Les jeudis après-midi sont réservés à des personnes marchant peu et pas longtemps sur une distance d'environ 5 à 7 kms.

Que cela soit le lundi ou le jeudi, une excellente ambiance règne au sein des deux groupes.

Une soirée rando semi-nocturne a été organisée au mois de juin 2013. Une

cinquantaine de personnes a répondu présente. Cette soirée a été suivie d'un barbecue.

Le samedi 08 novembre 2014, une rando lune suivie d'une soupe à l'oignon à la salle des fêtes de Champsac sera organisée sur les chemins de la commune.

Le montant de l'adhésion est de 15 € par an.

Renseignements : 05 55 78 47 80

Un grand merci aux personnes qui reconnaissent et organisent les randos avec moi.

La présidente Monique TALLET



## Comité des fêtes

L'Assemblée Générale du 17 janvier 2014 a réuni exceptionnellement 22 personnes. Une nouvelle équipe a été élue, composée de 11 membres ainsi que 11 bénévoles.

Composition du bureau :

Président d'honneur : Guy Baudrier, Maire

Président : Patrick Valageas

Vice-Président : Firmin Bouchet/Michel Gauthier

Secrétaire : Hugo Laroudie

Secrétaire adjointe : Maryse Parverie

Trésorier : Bruno Ducourtieux

Trésorière adjointe : Sylvie Delallet

Commissaires aux comptes : Christian Tallet  
Stéphane Guillou

Raymond Pauliout

Pour cette nouvelle année, le comité des fêtes de Champsac organisera de nouvelles manifestations telles que des soirées à thème un concours de belote, un loto.

Le Noël des enfants continuera d'être organisé comme à l'acoutumé. Le comité des fêtes remercie les bénévoles, ainsi que la municipalité pour leur soutien. L'ensemble du bureau ainsi que les membres vous souhaitent une excellente année 2014 et vous donne rendez-vous pour leurs prochaines manifestations.

Nous constatons une légère augmentation des chasseurs par rapport à l'année précédente puisque nous totalisons 48 adhésions. Deux nouveaux chasseurs ont réussi l'examen de chasser en cours d'année : Vincent Vallade et Corentin Lathière.

Voici le plan de chasse : 36 bracelets de chevreuil sont attribués. Dans le courant du mois d'octobre 2013, une battue au sanglier avec l'A.C.C.A de Gorre a permis de prélever un sanglier mâle de 105 Kg.

En fin d'année 2013, 20 renards ont été tués. On a pu observer une légère augmentation de la population du lièvre. Il a été lâché 200 faisans et 150 perdreaux afin de satisfaire l'ensemble des sociétaires.

Voici nos manifestations pour l'année 2014 :

2 mars 2014 Loto

3 août 2014 concours de pêche avec repas champêtre

25 octobre repas dansant

Composition du bureau :

Président d'honneur : Guy Baudrier, Maire

Président actif : Michel Coudert

Vice-Président : Raymond Pauliout

Secrétaire : Nicole Chadelaud

Secrétaire adjoint : Didier Réjasse

Trésorier : Gérard Lacaud

Trésorier adjoint : Jean-Luc Deslandes

Membres : Guy Chadelaud, Béatrice Juhel,  
Alain Lacaud

## A.C.C.A



## Le Cercle de l'Amitié

L'association des aînés, avec ses 184 adhérents, a passé une année 2013 très diversifiée (rencontres, jeux, repas, thés dansants, voyages, journées tricot broderie, cours informatiques, une journée généalogie) forte appréciée. L'assemblée générale du 6 décembre a approuvée le bilan moral et financier qui reste très positif. Le bureau est inchangé pour l'année 2014.

### PROGRAMME 2014 :

- réunions mensuelles à thème : le premier vendredi du mois à partir de 14h à la salle des fêtes (sauf mai et août)
- repas : le samedi 3 mai et 11 octobre à la salle des fêtes
- thés dansants : le dimanche 16 mars et 21 septembre
- concours de belote : le dimanche 6 avril
- loto : le dimanche 16 novembre
- sortie culturelle : mercredi 2 avril (après-midi) à Feytiat
- voyages : du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet « Escapade Tyrolienne et châteaux de Bavière »  
2<sup>ème</sup> semaine de septembre : Ile Madame et Rochefort (chantier de l'Hermione)

- atelier tricot et broderie : 3<sup>ème</sup> mardi du mois à 14h (salle de l'association)
- informatique: le mercredi à 20h et le jeudi à 15h et à 20h (salle de l'ancienne mairie)

21



- assemblée générale : vendredi 5 décembre 2014

La présidente et le bureau du Cercle de l'Amitié remercient Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et tous les bénévoles qui aident au bon fonctionnement de l'association. Les retraités et préretraités désirant nous rejoindre, seront accueillis tout au long de l'année.



## Au fil de la Gorre...

### Les zones humides : un milieu d'exception

Lorsque l'on parle de milieux aquatiques, on pense immédiatement aux océans, lacs, rivières.... Mais les zones humides en font également parties. Souvent méconnus, ces milieux riches en biodiversité offrent de nombreux services à notre société.

En effet, fonctionnant comme des éponges, les zones humides absorbent l'eau issue des crues, des pluies, ou simplement des sources tout en la préservant de l'évaporation rapide. Ainsi, l'eau est stockée puis restituée progressivement à la rivière, limitant la vitesse de variation du niveau d'eau et donc l'ampleur des crues et inversement celle des sécheresses.

La lenteur de la progression de l'eau dans ces milieux, couplée à la présence importante de plantes variées, permet également l'épuration de l'eau. Les zones humides sont ainsi garantes de la bonne qualité de l'eau.

### Des avantages et des contraintes

Ces milieux primordiaux pour la vie sont très sensibles aux interventions de l'homme et représentent une surface très importante dans les activités humaines et notamment l'agriculture. Ainsi, il est très difficile de les gérer et cela génère des avantages (prairies productives en période de sécheresse, présence d'eau pouvant permettre l'alimentation du bétail,...) ainsi que des inconvénients (accessibilités, parasitismes,...).

### Le Syndicat Mixte Vienne Gorre, le partenaire de vos projets

Pour aider les usagers de ces milieux à mieux les comprendre et les gérer, le Syndicat Mixte Vienne Gorre œuvre depuis plusieurs années sur les bassins versant de la Graine et de la Gorre.

Dans cette optique, le Syndicat a mené sa troisième campagne visant à la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales (MAET) à enjeu « eau » avec les agriculteurs du bassin versant du Gorret. A Champsac, c'est désormais 12 ha de zones humides qui font l'objet de suppression ou limitation de la fertilisation tout en pérennisant un pâturage extensif.

En parallèle, toujours en partenariat avec les agriculteurs, des projets de mise en place d'abreuvoirs gravitaires, de passage à gué et de passage busé ont été réalisés sur la commune. Ces aménagements permettront de limiter les pollutions microbiennes et organiques de l'eau et de limiter les impacts du piétinement du bétail sur les zones humides et les berges des cours d'eau.

Enfin, le Syndicat apporte un rôle de conseil sur les bonnes pratiques et sur la réglementation en vigueur concernant la préservation des zones humides, la gestion des plans d'eau et des seuils de moulins, ... le tout dans un objectif global de reconquête de la qualité des milieux aquatiques et du bon état écologique. Deux propriétaires d'étangs de la commune ont bénéficié cette année du soutien du Syndicat Mixte Vienne Gorre dans leurs démarches administratives pour la mise aux normes de leur plan d'eau.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte Vienne Gorre au 05 55 48 14 43.



## Syndicat Mixte d'Aménagement de la Tardoire

Les cours d'eau et les zones humides, nombreux sur notre territoire, sont une richesse que l'on a tendance à négliger. Et pourtant, nous ne sommes pas sans ignorer l'importance de ce patrimoine qu'est l'eau douce pour l'homme et l'ensemble des espèces existantes.

L'une des missions du Syndicat est de concilier la préservation de cette ressource et les activités humaines présentes sur son territoire.

Soutenu par de nombreux partenaires, parmi eux l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et le Conseil Régional du Limousin, le Syndicat intervient sur l'ensemble des cours d'eau du territoire de la Communauté de communes des Feuillardiers et sur l'intégralité de la Tardoire, de sa source à sa sortie du département.

### Son rôle :

- Réaliser un diagnostic des 250 km de cours d'eau et mettre en évidence les dysfonctionnements.
- Proposer des solutions et travailler en concertation avec les élus et les propriétaires riverains afin que la préservation de cet environnement ne soit pas ressentie comme une obligation mais comme une nécessité.
- Informer et sensibiliser la population sur la préservation de la ressource en eau et de l'environnement.

23

### Ses actions actuelles :

- Assistance technique auprès des propriétaires des berges de la Tardoire, du Bandiat et de leurs affluents.
- Diagnostic de la Tardoire et ses affluents
- Enlèvements ponctuels d'arbres morts (embâcles) dans la Tardoire

### Contact :

N'hésitez pas à joindre Pascaline Bonnin pour toute information au siège du Syndicat sur le site de La Monnerie à Cussac soit :

- par téléphone au 05-55-70-27-31
- par mail : [syndicat.tardoire@orange.fr](mailto:syndicat.tardoire@orange.fr)



[www.champsac.fr](http://www.champsac.fr)



JANVIER 2014

Responsable de la publication : Guy BAUDRIER  
Conception & Réalisation : Mairie de Champsac  
credits photographiques

Imprimeur : TEXTO 87200 St Junien- Dépôt légal : 1er trimestre 2014